



CABINET ROMAN

**PROPRIETE INDUSTRIELLE
INTERNATIONAL PATENT
AND TRADEMARK ATTORNEY
DEPUIS 1892**

35 rue Paradis - B.P. 2224
13207 Marseille cedex 01 - France
Tél. : (33) 04 91 33 85 15 - Fax : (33) 04 91 54 08 32
email : contact@cabinet-roman.com
www.cabinet-roman.com

LES CONTRATS

SOMMAIRE

- 1. Quelques définitions : Les contrats de cession et de licence.**
- 2. Autres types de contrat**
- 3. Nos services**



1. Quelques définitions

En propriété industrielle, les contrats ont fréquemment pour objet soit des cessions soit des concessions de licence .

Le contrat de cession a pour but de transférer ses droits de propriété industrielle, brevets, marques, dessins et modèles à un tiers. Il s'agit en fait d'un contrat de vente.

La cession d' un titre de propriété industrielle peut être totale ou partielle

Elle peut par exemple être limitée territorialement.

En matière de marque, elle ne peut porter que sur certains produits ou services.

En matière de brevet, elle peut être limitée à certaines applications déterminées, ou encore, dans le cadre d'un brevet qui a fait l'objet d'extensions ne porter que sur certains pays.

Le contrat de licence :

La licence ou concession d'un titre de propriété industrielle est un contrat par lequel le titulaire autorise une personne à utiliser sa marque, son dessin ou son brevet. Il n'y a pas transfert de droit, mais concession d'un droit de jouissance, comme dans un contrat de location.

La licence peut être concédée à titre gratuit ou onéreux, pour une durée déterminée ou indéterminée, à titre exclusif ou non, et pour un territoire délimité ou non.

2. Autres types de contrat.

A ces deux principaux types de contrat, s'ajoutent une multitude d'autres types de contrats portant soit sur les titres de propriété industrielle, soit sur le droit d'auteur, le savoir faire, les logiciels, ...

Nous pouvons ainsi vous assister dans la rédaction de contrats tels que :

Contrats de distribution

Contrat de confidentialité

Contrats de communication de savoir-faire.

Règlement de copropriété de marques, brevets, dessins ou modèles.

Contrats portant sur le droit d'auteur

3. Nos services

Nous intervenons pour la rédaction de tous documents, de tous accords ou contrats mettant en jeu des droits de propriété industrielle: cession de droits, concession de licence d'exploitation, accords de confidentialité, règlement de copropriété, accords de coexistence.

Notre mission est de vous assister dans la valorisation de vos titres de propriété industrielle. Nous vous conseillons et participons aux négociations de tous vos contrats mettant en jeu des brevets, des marques des dessins et modèles ou des droits d'auteur.

Nous nous chargeons également de procéder à l'inscription de vos contrats auprès du Registre national des marques, des dessins et modèles ou des brevets pour les rendre opposables aux tiers. L'opposabilité permet de porter l'acte à la connaissance du public afin d'une part qu'il en respecte l'existence et d'autre part que le titulaire puisse défendre son droit.

En cas de marques, brevets, modèles, internationaux, communautaires ou étrangers nous chargeons également de procéder à ces inscriptions auprès des différents offices compétents.